



Le Bulletin Municipal

De la Commune de Singrist

DECEMBRE 2015

2ème semestre 2015

Le mot du Maire

La loi NOTRe

Commune Nouvelle

Circulation
Cimetière
Columbarium

La marche rose
La Marelle
Naissances
Mariage
Nécrologie

Plateaux surélevés
Conseil Départemental

SCOT

RAPPEL EN BREF DIVERS

Le mot du Maire,

« Un homme qui prive un autre homme de sa liberté est prisonnier de la haine, des préjugés et de l'étroitesse d'esprit. » Nelson Mandela

Nous voilà au terme de l'année 2015. Que d'évènements en cette année.

La France aura été marquée par d'atroces attaques terroristes se soldant par la mort de centaines d'innocents et blessant physiquement et moralement tout un pays. Nous témoignons de notre compassion envers les innombrables victimes ainsi qu'à leur famille. Nous avons tous été choqués et révoltés par ces actions meurtrières, mais nous sommes fiers de réaffirmer notre attachement aux valeurs de la République.

Un autre événement marquera également notre histoire locale, en ce début d'année 2016, celui de la création d'une commune nouvelle avec nos voisins d'Allenwiller, de Birkenwald et de Salenthal. Vous trouverez dans ce bulletin les explications sur les raisons qui ont conduit les élus à se diriger vers cette commune dénommée Sommerau.

Cette décision a été motivée par des orientations gouvernementales mais nous souhaitons que chacun puisse continuer à bien se sentir chez lui, dans sa commune.

Au nom de tout le conseil municipal, je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le Maire, Béatrice LORENTZ



Ensemble vers le succès !





La Loi NOTRe

Une nouvelle fusion de Communautés de Communes, imposée par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), se profile à l'horizon 2017, quelques années seulement après la fusion Sommerau-Marmoutier. Nous serons contraints de nous marier avec l'une des communautés de communes voisines, Saverne ou Wasselonne.

Les orientations du volet intercommunal

- **Un nouveau schéma de coopération intercommunale** : échéance de mise en œuvre : 31/12/2016.
- **Nouvelles fusions** de communautés (15 000 habitants minimum).
- **Réduction** du nombre de syndicats de communes et syndicats mixtes.
- **Mutualisation** : renforcement des services communs.
- **Amélioration du dispositif de fusion** : durée d'harmonisation des compétences allongée.

Le renforcement des compétences obligatoires

1. L'aménagement de l'espace dont le PLUI sauf opposition des communes.
2. Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté (zone d'activités, commerce, tourisme).
3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
4. Collecte et traitement des déchets (d'ici le 01/01/2017).
5. Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (à compter du 01/01/2018).
6. Assainissement (à compter du 01/01/2020).
7. Eau (à compter du 01/01/2020)

Les compétences optionnelles

Trois compétences au minimum à choisir parmi neuf.

- Protection et mise en valeur de l'environnement ;
- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et scolaires ;
- Action sociale d'intérêt communautaire ;
- Création et gestion des maisons de services publics (d'ici le 01/01/2017) ;
- Assainissement jusqu'au 01/01/2020 ;
- Eau jusqu'au 01/01/2020 ;





La Commune Nouvelle

Pourquoi la commune nouvelle peut être une solution POSSIBLE pour relever les défis actuels et à venir ?

Qu'est-ce qu'une commune nouvelle ?

- C'est une **commune** qui dispose de la clause générale de compétences
- Soumise aux **droits et obligations** de toutes les communes
- Elle bénéficie d'une **fiscalité directe locale** et d'une **Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)**

Six bonnes raisons de créer une commune nouvelle aujourd'hui :

- **Anticiper le calvaire du bouclage des listes municipales de 2020.** Regrouper ses forces vives au sein d'une commune nécessairement plus attractive pour les élus.
- **Répondre à une problématique financière sans précédent.** Réaliser enfin des économies tant attendues en mutualisant les services, en réduisant les coûts et en rationalisant les équipements publics.
- **Bénéficier du coup de pouce financier des dotations de l'Etat.** Profiter de l'effet d'aubaine que constituent la non-participation au redressement des finances publiques et la majoration de la DGF.
- **Rationaliser la carte intercommunale des syndicats.** Aller au bout de la démarche de transferts de compétences déjà effective (SIVU, SIVOM, Regroupement Pédagogique Intercommunal, syndicats mixtes...).

- **Bousculer les rapports de force au sein de son intercommunalité pour peser plus.** Se regrouper pour parler d'une seule voix et peser davantage dans la gouvernance de son Etablissement Public de Coopération Intercommunale.
- **Etre acteur de son territoire plutôt que de subir.**

Quel est le devenir des « communes historiques » ?

Elles conservent leur nom et leurs limites territoriales mais ne sont plus des collectivités territoriales. Elles deviennent des **communes déléguées**.

- Chacune dispose d'un **maire délégué** et éventuellement un ou **plusieurs adjoints**.
- Création d'une mairie annexe (établissement des actes d'état civil, ...)
- Possibilité d'instituer un **conseil de la commune déléguée**.



DECHETS VERTS



La déchèterie verte, à l'atelier intercommunal d'Allenwiller, sera exceptionnellement ouverte le samedi 16 janvier 2016 de 15h à 17h pour les dépôts de sapins de Noël et les gros volumes de cartons.





LA CIRCULATION DANS LE VILLAGE

La circulation dans le village représente un danger.

Nombreux sont ceux qui ne respectent pas la limitation de vitesse légale 30 km/h dans la rue du 21 Novembre et la rue des Jardins et 50km/h sur la RD 1004 rue du Général Leclerc, ainsi que les priorités à droite et les marquages au sol.

Soyez vigilants et prudents un accident est vite arrivé.

RAPPEL: Il est fréquemment constaté le stationnement de voitures et BUS sur nos trottoirs, ainsi que des BUS sur les parkings réservés aux véhicules légers. Respectons les trottoirs pour les piétons et laissons la place aux voitures pour les places de parkings aménagées à cet effet. MERCI !



CIMETIERE

Communiqué: Les personnes qui entretiennent les tombes sont priées de ramener les déchets chez eux et ne pas les déposer dans l'enceinte du cimetière, ni aux abords. Je vous rappelle que le dépôt sauvage des ordures est passible d'une amende. Aussi, je compte sur le civisme et la compréhension de chacun. Il convient de composter les déchets organiques chez vous, de trier et de rapporter en déchèterie les déchets encombrants. Une déchèterie est disponible pour vous habitants, de SINGRIST, à Marmoutier. Toute l'équipe municipale vous remercie par avance pour votre compréhension.



COLUMBARIUM

L'investissement pour l'aménagement d'un columbarium était prévu dans le budget 2015 pour un montant de 4 524€

L'espace columbarium est divisé en cases dont chacune est destinée à recevoir plusieurs urnes cinéraires (jusqu'à 2 urnes). Le nombre d'urnes par case est fonction de la taille et de la forme de celle-ci.



* Concessions de 15 ans:

Tombe simple: 100.00€,

Tombe double: 200.00€,

Tombe triple: 300.00€.

* Concessions de 30 ans:

Tombe simple: 200.00€, T

Tombe double : 400.00€,

Tombe triple: 600.00€.

* Columbarium concession de 15 ans :

500.00€

* Columbarium concession de 30 ans :

800.00€.



LA MARCHE ROSE D'OCTOBRE

Depuis plus de 15 ans, Octobre est le mois du ruban rose, le rendez vous d'une vaste campagne **d'information et de sensibilisation contre le cancer du sein.**

Parce qu'aujourd'hui en France 1 femme sur 8 risque de développer un cancer du sein et parce qu' **anticiper, prévenir, sensibiliser permettent de mieux prendre en charge cette maladie...** mobilisons nous !

La "**Strasbourgeoise**" est une manifestation co-organisée par l'Office des Sports de Strasbourg, et l'Institut Lilly pour le compte de l'association Le cancer du Sein Parlons en.

Pour cette cause, **lançons la vague rose** : courrons, marchons, informons, sensibilisons les femmes et



leur entourage sur l'importance du dépistage organisé et le dialogue...

Dans la foule nous avons aperçu des personnes de Singrist ainsi que les maires de Crastatt et Singrist.



LA MARELLE

Toute l'équipe de La Marelle vous souhaite une Bonne et Heureuse Année 2016.

Que cette nouvelle année soit synonyme de santé, de joie, de bonheur et de prospérité pour chacun.

Cette année, le traditionnel Brûl'Sapin n'aura pas lieu... Toutefois, La Marelle organisera une soirée carnavalesque le samedi **27 Février 2016** à la salle Plurifonctionnelle de Singrist. Venez nombreux vous amuser avec nous !

N'oublions pas que le but essentiel de l'association est de soutenir financièrement les projets en faveur de l'école de nos enfants.

L'équipe de LA MARELLE

Contact : caroline.steimer@orange.fr

Mariage



*ASIK Gulay et
Laurent STOPPIN*

LE 30 MAI 2015

Carnet de naissance

Liséa BAHLS née le 1 juin 2015

Louna FRITSCH née le 17 juin 2015

Justine CHESNE née le 16 juillet 2015



Décès 2015

1. **SCHAEFFER Charles**, décédé le 9 mars 2015 à l'âge de 86 ans
2. **MEYER Jean-Marie** décédé le 17 août 2015 à l'âge de 58 ans
3. **ZAHNBRECHER Marguerite** décédée le 21 août 2015 à l'âge de 83 ans
4. **JAEGER Lucie** décédée le 31 décembre 2015 à l'âge de 82 ans





LES PLATEAUX SURELEVES

Dès la première semaine des vacances de la Toussaint, la commune avait contractualisé les travaux d'aménagement des plateaux surélevés. La délivrance du permis de lotir en 2011 ainsi que l'aménagement de la zone de la Festmatt en 2012 ont été conditionnés par les services de l'état, par la mise en place de ces plateaux. Le coût total de ces travaux, entrepris par la Société COLAS s'élève à 37 506,48€ TTC.



Entrée de Singrist venant de Salenthal



Entrée de la salle
Direction Romanswiller



Via Trajectoire,

Via Trajectoire,

le service public d'inscription en maison de retraite en ligne fête ses un an !

Inscrire un proche en maison de retraite était auparavant une démarche laborieuse. Depuis maintenant un an, les alsaciens peuvent utiliser viatrajectoire.fr, le premier site d'inscription en maison de retraite en ligne. Un véritable gain de temps pour eux, qui en un clic, complètent et envoient leur dossier d'admission au lieu de faire la tournée des établissements. Le site comptabilise aujourd'hui plus de 10 000 demandes d'inscription. Si majoritairement celles-ci proviennent de l'hôpital, les usagers sont de plus en plus nombreux à s'inscrire depuis leur domicile, avec l'aide de leur médecin traitant. Aujourd'hui, toutes les maisons de retraite alsaciennes sont connectées à ViaTrajectoire et 85% d'entre elles ont déjà finalisé des admissions sur le site. Le Conseil Départemental du Bas-Rhin, partenaire de ce projet, espère avec ViaTrajectoire une amélioration des délais d'admission en maison de retraite grâce à l'actualisation en temps réel des listes d'attente. A terme, ce service public dématérialisé devrait permettre de mettre fin aux inscriptions « papier ».



Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Saverne en révision ! Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification qui organise l'aménagement et le développement du territoire de 4 intercommunalités (Pays de Hanau, Région de Saverne, Marmoutier-Sommerau, Coteaux de la Mossig) et dont les orientations d'aménagement et d'urbanisme s'imposent aux Plan Locaux d'Urbanisme (PLU).

Le SCOT a été créé par la **loi Solidarité, Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000** pour répondre au développement urbain, qui depuis les années 1970, s'était principalement orienté vers une logique d'extension et de spatialisation des fonctions urbaines (zones d'habitat pavillonnaire, zones d'activités économiques, zones commerciales, zones de loisirs). Depuis, le modèle périurbain, rendu possible par le règne de la voiture, indispensable et nécessaire à toutes activités, continue de progresser.

A travers l'élaboration du SCOT approuvé en 2011, le territoire a donc été invité à réfléchir sur une nouvelle manière de se développer, en rupture avec le modèle de l'étalement urbain. Plus récemment, la loi **Engagement National pour l'Environnement de juillet 2010**, dite **Grenelle II**, a conféré au droit de l'urbanisme de nouveaux objectifs de lutte contre le changement climatique. L'outil SCOT a ainsi été conforté en tant que cadre de référence d'un urbanisme économe en énergie, impliquant notamment des contraintes renforcées en matière de lutte contre la consommation d'espace.

C'est dans ce contexte d'évolution législative que le comité syndical du SCOT de la Région de Saverne a engagé une procédure de révision en décembre 2014 pour mettre en conformité le document à ses nouveaux objectifs. Les travaux en cours portent sur la mise à jour du diagnostic territorial et des continuités écologiques du territoire. Viendront ensuite les phases de définition du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), colonne vertébrale du SCOT, suivi du document d'orientations et d'objectifs (DOO), partie réglementaire qui s'impose aux documents d'urbanisme, pour une approbation prévisionnelle en été 2017.

Le public est invité à prendre connaissance des travaux du SCOT au cours de réunions publiques qui auront lieu sur le territoire ou via le site internet www.scot-region-saverne.org, et à s'exprimer en laissant ses observations par mail contact@scot-region-saverne.org ou sur le registre de concertation ouvert dans les locaux du SCOT (MEF 16 rue du Zornhoff 67700 Saverne).

RAPPEL EN BREF**RAPPEL EN BREF****RAPPEL EN BREF****Troubles de voisinage**

Si vous rencontrez des problèmes avec un de vos voisins, essayer toujours de le régler à l'amiable. En cas d'échec d'un règlement à l'amiable, faites établir un constat par la Gendarmerie ou par un huissier.

Chacun doit jouir de son logement en toute tranquillité.

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Règlementation relative aux chiens

Les propriétaires d'animaux, en particulier les chiens, ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage ceci de jour comme de nuit, sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal. L'usage de dispositifs tels que colliers anti-aboiement, dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, pourra être prescrit. Dès lors qu'il échappe au contrôle de son maître, un chien sans laisse sera considéré comme un chien en état de divagation, et une mise en fourrière ainsi qu'une contravention seront ordonnées.

Les aboiements d'un chien, s'ils sont excessifs (par exemple la nuit et le jour), peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage et le propriétaire du chien peut être déclaré responsable des troubles causés.

PROPRETE :**Nos trottoirs sont-ils des crottoirs?**

Pourquoi les maîtres ne ramassent pas les crottes de leur chien? C'est un geste qui n'est pas encore automatique, les élus sont régulièrement interpellés par les plaintes d'habitants. Ne pas ramasser une crotte de son chien est un acte d'incivisme qu'il ne faut pas seulement déplorer mais contre lequel il faut lutter!

Merci pour ce geste de propreté!

**Existe-t-il un conchyliculteur à Singrist?**

Voilà encore un problème d'incivilité dans nos rues et chemins, au lendemain des fêtes de fin d'année voici le trésor retrouvé derrière l'ancienne école : des moules. C'est vraiment dégradant pour l'image du village et l'on voit qu'il y a de plus en plus d'incivilités.



Commune de SINGRIST

Directeur de publication: Béatrice Lorentz, Maire

Mairie—15, rue du Général Leclerc

67440 SINGRIST

Journal imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.



Bonne lecture à toutes et à tous.